



RÈGLEMENT INTERIEUR VIDE-GRENIERS DE L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE LA MONTAGNE HANDBALL

ART 1 : L'ASCLM Handball, organise le dimanche 29 mars 2026 un vide-greniers de 9h00 à 18h00, dans la salle Jules Ladoumègue, Rue de la Gaudinière, 44620 LA MONTAGNE.

ART 2 : Cette manifestation est réservée à la vente au déballage ou à l'échange d'objets d'occasion **de particuliers**.

ART 3 : L'inscription doit se faire par écrit en remplissant le bulletin au verso de cette feuille (1 par exposant). **Les mineurs peuvent prendre un emplacement en leur nom uniquement si un accompagnateur majeur reste présent à son emplacement sur la journée ou bien est à proximité sur un emplacement voisin.**

ART 4 : L'emplacement est fixé à 8€ les 2 mètres linéaires. Possibilité pour un exposant de prendre 3 emplacements maximum selon les tarifs indiqués dans le bulletin d'inscription.

ART 5 : Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception du dossier complet :

- Bulletin d'inscription dûment complété et signé
- Règlement par virement bancaire ou par chèque (à l'ordre de l'ASCLM Handball)
- Copie recto-verso d'une pièce d'identité valide (carte d'identité ou passeport).

A déposer dans la boîte aux lettres de M. JOUANNIC Éric, 6 Avenue du Bosquet, 44340 BOUGUENAIS

ART 6 : Un accusé de réception de votre inscription vous sera adressé par mail ou SMS et pourra vous être demandé par les organisateurs le jour du vide-greniers (de même que votre identité). Si vous n'avez pas reçu la confirmation dans les 8 jours, merci de nous recontacter au 07.44.88.58.97 ou par mail à asclamontagnehb@gmail.com.

ART 7 : Il n'y a remboursement que si la manifestation est annulée par l'organisateur (intempéries, catastrophe naturelle, etc.) ou sur présentation d'un certificat médical. **Autrement, le droit de place reste acquis par les organisateurs.**

ART 8 : Le placement sera fait par nos soins de 7h30 h à 9h00. **Prévoir vos tables, chaises et/ou présentoirs.** Les places affectées par les organisateurs ne seront pas modifiables.

ART 9 : Les emplacements réservés sont gardés jusqu'à 9h00. Passé ce délai, l'association se réserve le droit de récupérer un emplacement si le vendeur ne s'est pas présenté.

ART 10 : Les objets exposés sont sous l'unique responsabilité de leurs propriétaires. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des litiges, tels que pertes, casses, vols, pannes ou autres détériorations. **Tous les déchets et les objets invendus restent à la charge des exposants et ne doivent pas rester sur les stands en fin de journée.** Les exposants s'engagent à se confronter à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, armes diverses, etc.).

ART 11 : Chaque exposant est responsable de son stand et du respect des lieux qui sont mis à sa disposition. **Le rangement et le démontage ne pourront commencer qu'à partir de 17h00 et le départ ne pourra se faire qu'à partir de 18h00 afin de ne pas gêner la circulation des acheteurs.** Il est interdit de fumer et vapoter dans la salle et les animaux ne sont pas admis, même en laisse, à l'exception des chiens d'assistance.

ART 12 : Les ventes de boissons et petite restauration sont strictement à la charge de l'ASCLM Handball qui organise l'événement. **Un café sera offert à chaque participant (ticket remis au début de la manifestation).**

ART 13 : L'ASCLM Handball se réserve le droit d'apporter toute modification relative à l'application de ce règlement pour cette journée afin d'en assurer le bon déroulement.

ART 14 : L'exposant accepte le présent règlement par sa signature sur le bulletin d'inscription. Toute personne qui ne se soumettrait pas à celui-ci ne sera plus autorisée à exposer et aucun remboursement ne pourra être réclamé. La décision appartient aux organisateurs et ne pourra en aucun cas être contestée.



BULLETIN - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS DE L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE LA MONTAGNE HANDBALL

Participation au vide-greniers organisés par l'ASCLM Handball

Le dimanche 29 mars 2026, de 9h00 à 18h00

Dans la salle Jules Ladoumègue, Rue de la Gaudinière, 44620 LA MONTAGNE

Je soussigné(e) Nom : Prénom :

Né(e) le :/...../..... Ville : Département :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Mail :

Titulaire de la carte d'identité/passeport n°.....

Délivré(e) le :/...../..... Par :

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de commerce)
- N'avoir pas participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)
- Pour les mineurs, avoir un accompagnateur adulte à ses côtés sur la journée (sur son emplacement ou un emplacement voisin au mien) Nom/Prénom/En qualité de :

Nombre de mètres linéaires souhaités (tables et chaises non fournies) :

2m = 8€ 4m = 15€ 6m = 20€

Fait à, le/...../.....

Signature

Pour soumettre votre inscription, le bulletin est à nous renvoyer avec la copie recto/verso de votre pièce d'identité et le règlement ; soit par chèque à l'ordre de l'ASCLM Handball ou soit par virement bancaire IBAN : FR76.1027.8360.8400.0100.1860.491 BIC : CMCFR2A (en mentionnant bien votre nom dans les références du virement pour vous retrouver avec le bulletin d'inscription) **A déposer dans la boîte aux lettres de M. JOUANNIC Éric, 6 Avenue du Bosquet, 44340 BOUGUENAIS.**

Retour de notre part sur votre inscription dans un délai de 7 jours.

Pour tout renseignement, contactez-nous par mail à asclamontagnehb@gmail.com ou bien par tel au 07.44.88.58.97.